



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2025

Date de la convocation :
03 juillet 2025

Membres	19
Présents	17
Pouvoirs	0
Votants	17
Pour	17

L'an deux mil vingt-cinq, le **neuf juillet à vingt heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 03 juillet 2025

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents : Madame Guylaine THIBAUT, Madame Brigitte DELANOUE.

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2025-05-024

1.1.2 - Marchés publics

Travaux d'aménagement de la traversée et de la Place des Déportés – Avenant au marché

Par délibération du 20 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement de la traversée et de la Place des Déportés.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires sont apparus.

Pour le lot n°1 - VRD Revêtement maçonneries et mobiliers attribué à l'entreprise **TPPL** :

a) Sujétions techniques imprévues

- Lors des travaux de terrassement, il a été découvert que le niveau supérieur de la longrine de la digue en façade des habitations est trop proche du niveau de seuils d'habitation et ne laisse pas une épaisseur suffisante pour la mise en œuvre de béton désactivé ou de pavés. Ceci a occasionné la mise en œuvre d'un enrobé noir recouvert de résine imitation béton désactivé ou en résine imitation pavé calcaire pour un montant de 1 778,00 € HT.

Transmis en Préfecture le	10/07/2025
Reçu en Préfecture le	10/07/2025
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20250709-2025-05-024-DE	
Publication électronique le	10/07/2025

b) Travaux supplémentaires

- Réalisation de l'enrobé sur la RD jusqu'au panneau d'entrée de ville. Ceci a occasionné une dépense supplémentaire de 25 631,00 € HT ;
- La fourniture de barrières, potelets de mise en sécurité et de travaux divers (remblaiement d'une cave, création de regards, bordures calcaires, reprise chambre Télécom,...) pour un montant de 11 822,02 € HT .

c) Remise commerciale

- Remise commerciale sur la réalisation des bétons désactivés pour un montant 20 000 € HT.

Le montant de ces travaux s'élève à 19 231,02 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 572 078,40 € HT soit 686 494,08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** à l'unanimité l'avenant n° 2,

Entreprise TPPL - Avenant n° 2 en plus

Montant du marché H.T.	552 847,38 euros
Montant des travaux en plus H.T.	19 231,02 euros
Montant des travaux en plus TTC	23 077,22 euros
Montant recalé du marché H.T.	572 078,40 euros
Montant recalé du marché TTC	686494,08 euros

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise TPPL.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE



Le Maire,
Gilles THIBAUT

